

8 Les années 1980 : un grand pas en avant

L'âge d'or 1981-1990

Repères historiques

1981

- **janvier : Cabines téléphoniques.** La 100 000^e cabine sur voie publique est mise en service.
- **24 février : Le CNET à Grenoble.** Pierre Ribes, ministre des Postes et Télécommunications, inaugure le centre de micro -électronique de Grenoble. Il porte le nom de Norbert Segard, le précédent ministre, qui en a posé la première pierre le 13 novembre 1979.
- **9 avril : MINITEL,** un nouveau mot français. La DGT dépose la marque MINITEL (Média Interactif par Numérotation d'Information Téléphonique) en remplacement de TAE (Terminal Annuaire Électronique).
- **11 mai : Télé réunion.** Un décret du Secrétariat d'État étend la télé réunion à l'ensemble du territoire national ; elle est expérimentée à Montpellier depuis septembre 1979.
- **22 mai : Nouveau ministre.** Louis Mexandeau est nommé ministre des Postes et Télécommunications.
- **mai : Nationalisation.** Le gouvernement socialiste nationalise les entreprises industrielles du téléphone ; le but est de créer une filière électronique française dans les télécommunications.
- **9 juillet : Expérimentation de TELETEL.** Le ministre, Louis Mexandeau, lance le test grandeur nature du serveur télématique français ; trois villes sont choisies : Vélizy, Versailles et Val de Bièvre.
- **5 août : Nouveau Directeur Général.** Jacques Dondoux succède à Gérard Théry.
- **15 août : Organisation des télécommunications.** Rétablissement de l'organisation en directions régionales et suppression des 9 zones de télécommunications créées en 1978 (19 octobre).
- **22 septembre : Nouveaux commutateurs téléphoniques électroniques.** Installation de deux nouveaux types de commutateurs temporels dans le réseau téléphonique :
 - un commutateur de transit E12 ; qualifié CTU (Centre de Transit Urbain) à Massy et CTI (Centre de Transit Interurbain) à Caen.
 - un commutateur urbain E10 N1 ou E10 B d'une capacité finale de 35 000 équipements d'abonnés à Brest.
- **9 novembre : Lyon-Sévigné sinistré.** A partir de 18h30, le feu et l'eau détruisent le centre d'amplification des LGD (Lignes à Grandes Distances) implanté dans le complexe téléphonique de Lyon-Sévigné ; 40 000 circuits sont inutilisables. Toutes les liaisons urbaines et interurbaines sont interrompues
- **23 décembre : Télématique.** Création de la délégation à la Bureautique et à la Téléconsultation au niveau de la Direction Générale.
- **Annuaire téléphonique petit format.** Une expérience se déroule dans plusieurs

communes du Bas-Rhin pour tester un annuaire téléphonique papier dit « de poche » ; 28 exemplaires d'un nouveau format (14,8 x20,1 cm au lieu de 21,4x29,5 cm) sont distribués. Le but recherché est double : format plus commode et économie de papier.

1982

- **12 février : Vidéoconférence.** Une expérience est lancée à Toulouse.
- **22 février : Nouveaux appareils téléphoniques.** Les postes Digitel 2000 et Contempra sont disponibles
- **3 mai : Création de la délégation des télécommunications avec les mobiles.**
- **1^{er} juin : MT 20 à Amiens.** Inauguration d'un nouveau type de commutateur, le MT 20 à Amiens.
- **4 juin : Minitel.** Le ministre, Louis Mexandeau, présente le Minitel au sommet des pays les plus industrialisés.
- **17 juin : La DTRN à Toulouse.** Le ministre, Louis Mexandeau, inaugure les nouveaux locaux de la Direction des Télécommunications du Réseau National à Toulouse-Blagnac.
- **8 juillet : Facturation Détaillée.** Lancement de la Facturation Détaillée (FADET) ; elle sera généralisée en 1985.
- **8 juillet : DFPT à Montpellier.** Jacques Dondoux, directeur général, inaugure les nouveaux bâtiments abritant la Direction de la Formation Professionnelle des Télécommunications.
- **23 juillet : Navire câblé.** Lancement du *Raymond Croze* à La Rochelle ; il doit remplacer *L'Ampère*.
- **23 septembre : Câble transatlantique en fibres optiques.** La décision est prise de poser un câble, le TAT 8, en fibres optiques (140 Mbits/s, soit 40 000 voies)
- **29 septembre : Navire câblé.** Lancement du *Léon Thevenin* aux chantiers du Havre ; il est destiné à remplacer le *Marcel Bayard*. Basé à Brest, sa mission consiste à assurer l'entretien des câbles de l'Atlantique.
- **3 novembre : Plan câble.** Lancement, en Conseil des ministres, d'un plan d'équipement des réseaux câblés de Télécommunications après l'expérience de Biarritz.
- **1^{er} décembre : Radiocom 2000.** Ouverture du service de radiotéléphone de voiture Radiocom 2000 en région parisienne.
- **23 décembre : Fin des DZT.** L'expérience des Délégations de Zones de Télécommunications prend fin ; l'administration revient aux Directions Régionales qui n'avaient pas complètement disparues ; onze d'entre elles coordonnent l'action de Directions Opérationnelles (DOT).

1983

- **27 janvier : Téléalarme.** Inauguration du service e téléalarme par le ministre, Louis Mexandeau.
- **4 février : Annuaire électronique.** Inauguration du service de l'annuaire électronique installé au CCETT (Centre Commun d'Études de Télédiffusion et de Télécommunications) à Rennes. Dans un premier temps, il est expérimenté en Ile-et-Vilaine.
- **9 février : Facturation détaillée.** Suite à la décision prise le 8 juillet 1982, ouverture expérimentale de la facturation détaillée.
- **22 mars : AGATE.** La décision est prise de généraliser le nouveau système de gestion des abonnés autéléphone (AGATE).
- **13 avril : Audiphone.** Lancement expérimental d'un nouveau système de diffusion d'informations : l'Audiphone, dont la commercialisation doit commencer en fin d'année. La météo nationale doit être le premier diffuseur.
- **17 mai : Vidéotransmission.** Inauguration du réseau expérimental de vidéotransmission dans 30 villes du sud de la France.

- **7 juin : 20 millions d'abonnés au téléphone.** Le 20 millionième abonné est reçu à l'Élysée par François Mitterand, président de la République.
- **Filière électronique.** La tutelle du ministère des Postes et Télécommunications. est étendue à l'informatique et à la bureautique.
- **1^{er} juillet : Nouveaux services.** Trois nouveaux services sont proposés aux abonnés raccordés à des autocommutateurs électroniques et équipés d'un poste à clavier multifréquences :
 - la conférence à trois
 - le renvoi temporaire
 - l'indication d'appel en instance
- **20 juillet : Accord franco-allemand** pour la fabrication d'un système de radiotéléphonie cellulaire.
- **12 août : SCTT.** Le Service de Contrôle Technique des Télécommunications (SCTT) devient un service spécial à compétence nationale relevant de la DGT. Il a le même statut que le CNET.
- **9 septembre : Poste téléphonique sans fil.** Lancement du premier poste téléphonique sans fil, « Secré », agréé par le ministère des Postes et Télécommunications.
- **12 octobre : Navires câbliers.** Mise en service de deux nouveaux navires câbliers : le *Raymond Croze* et le *Léon Thévenin*.
- **Octobre : Visioconférence.** Ouverture du premier réseau de visioconférence reliant neuf villes.
- **12 décembre : Téléx.** Raccordement du 100 000^e abonné au réseau Téléx.

1984

- **janvier : VTCOM.** Création de la société Vidéocommunications, Télématic et Communications au sein de la filiale France Câbles et Radio.
- **2 avril : Commercialisation de la carte PTT – Télécommunications.** Cette carte téléphonique utilisable dans les cabines permet à son titulaire de faire imputer les communications établies depuis la France sur son abonnement téléphonique ; trois options existent : international, national et société.
- **3 mai : Plan câble.** Coup d'envoi du plan câble par Louis Mexandeau accompagné du ministre de la communication Georges Filloud. Il s'agit d'assurer la diffusion des chaînes de télévision dans les zones urbaines par l'intermédiaire d'un réseau spécifique et souterrain.
- **21 mai : Réseau vidéo de Biarritz.** Le ministre, Louis Mexandeau, inaugure le réseau de vidéotransmission de Biarritz. Quarante abonnés sont installés ; une liaison en visiophonie est établie avec Paris.
- **26 juin : Radiocom 2000.** Raccordement du 10 000^e abonné au réseau Radiocom 2000 en région parisienne.
- **1^{er} juillet : Ouverture du service de réunions par téléphone en France Métropolitaine.**
- **4 août : Télécom 1A.** Lancement, à partir de la base de Kourou (Guyane française) par une fusée Ariane 3, de deux satellites dont Télécom 1A, le premier satellite français de télécommunications.
- **19 août : Télétex.** Ouverture du service Télétex : il permet à toutes les machines de télétraitement de textes de communiquer entre elles par l'intermédiaire du réseau téléphonique ou de Transpac.
- **31 octobre : Réunion téléphone.** Ce nouveau service est ouvert sur l'ensemble du territoire métropolitain. La réunion téléphone permet de réunir 20 personnes au maximum sur une seule ligne téléphonique.
- **novembre : Poste téléphonique mis en vente.** Pour la première fois de leur histoire, les Télécommunications françaises proposent à la vente un appareil téléphonique : le Modulophone, fabriqué en France.
- **8 décembre :Télécom 1A.** Mise en exploitation du satellite qui assure, dans un premier temps, la liaison entre la métropole et les DOM.

- **19 décembre : Première autoroute de l'information.** Ouverture entre Paris et Reims : débit 560 Mégabits/s

1985

- **25 janvier : Les Télécommunications françaises à Pékin.** Louis Mexandeau, ministre des P et T, négocie des accords de coopération avec la Chine.
- **31 janvier : Facturation détaillée.** La facturation détaillée est généralisée au niveau national.
- **14 mars : Fibre optique.** Début du remplacement des câbles coaxiaux du réseau interurbain par des câbles en fibre optique.
- **7 mai : Annuaire électronique.** La base de données est ouverte; 23 millions d'abonnés sont identifiés.
- **8 mai : Satellite Télécom 1B.** Lancement du deuxième satellite, malheureusement inutilisable à partir du 15 janvier 1988 à cause d'une coupure de son système de stabilisation.
- **30 juillet : Point Phone.** Début de la commercialisation du Point Phone. Ce publiphone non sécurisé est installé dans des sites protégés tels que des commerces ou des collectivités.
- **14 août: Création de COGECOM.** La holding COGECOM (Compagnie Générale des Communications) regroupe toutes les filiales des Télécoms (EGT, SOFRECOM, Télésystèmes, TRANSPAC...).
- **17 octobre : Télécommunications d'entreprise.** Inauguration du Centre des Télécommunications d'Entreprise à Nantes.
- **25 octobre : Nouvelle Numérotation Téléphonique (NNT).** Passage réussi, à 23 heures, à la NNT à huit chiffres. Cette première mondiale est une réussite complète contrairement à ce qu'avaient imaginé les États Unis et le Japon. Après plusieurs années de préparation, 25 000 techniciens interviennent simultanément dans tous les commutateurs téléphoniques de France métropolitaine. Une heure suffit (23h-24h) pour effectuer les travaux et les essais.
- **14 novembre : Téléphone de voiture.** Ouverture du réseau Radiocom 2000 en Île-de-France (héritier du réseau R200). Le 100 000ème abonné sera raccordé début 1989.
- **28 novembre : Projet d'entreprise.** Jacques Dondoux, directeur général des Télécommunications et l'association des ingénieurs des Télécommunications lancent le projet d'entreprise visant à transformer la Poste et les Télécommunications en deux établissements publics à caractère industriel et commercial.
- **11 décembre : Centres de promotion des Télécommunications.** Jacques Dondoux inaugure deux centres de promotion des Télécommunications. Le premier est installé à la Défense à Paris : Intelcom France est un centre de promotion des télécommunications internationales ; le second est un centre de promotion des télécommunications professionnelles, CPTP ; il est rattaché à la DOT de Nanterre le 11 mai 1984.
- **19 décembre : Droit de la presse et télématique.** La loi du 13 décembre décide d'appliquer les règles du droit de la presse aux services de communication audiovisuelle donc à la télématique.

1986

- **La ville de Paris est câblée.** Suite au protocole d'accord signé entre la ville de Paris et la Direction Générale des Télécommunications, le réseau Paris-Câble est lancé. Il sera opérationnel en 1987
- **1^{er} janvier : Grands Comptes.** Création du service des Grands Comptes pour les clients les plus importants des Télécommunications.
- **21 janvier : Radiocom 2000.** Ouvert en 1985, ce service de radiocommunication est inauguré par Louis Mexandeau ; à cette date, il ne couvre que les régions parisienne et nantaise.

- **20 février : Minitel 1 Dialogue.** Début de commercialisation de ce nouveau type de Minitel dédié aux sourds et malentendants.
- **21 mai : TAT 9.** La DGT signe un accord pour la réalisation du câble sous-marin TAT 9 reliant les États-Unis et le Canada d'une part, et la Grande-Bretagne, la France et l'Espagne d'autre part.
- **10 juin : Sea Me We.** Mise en service du Sea Me We reliant La Seyne-sur-Mer à Singapour. Seul câble traversant l'océan indien, il mesure 13 500 km et permet 1 380 communications simultanées.
- **11 juillet : Numérotation à 4 chiffres.** Création des numéros à 4 chiffres pour obtenir les services Télétel soit, par exemple, 3613, 3614 et 3615.
- **septembre : Transcom.** Ouverture commerciale sur l'ensemble du territoire national du réseau numérique professionnel Transcom lancé de façon expérimentale le 28 mai 1986. Son débit est de 60 kbits/s.
- **10 décembre : Nouveau Directeur général.** Marcel Roulet est nommé directeur général des Télécommunications.
- **décembre : France Direct.** Ouverture du service permettant à tout abonné, à l'étranger, de joindre directement un correspondant en France avec sa carte Pastel ; l'appel en PCV reste possible.

1987

- **janvier : « Programme Qualité + ».** Lancement d'un vaste programme d'actions, nommé Qualité Plus, concernant tous les personnels des Télécommunications en vue d'offrir un service d'excellence aux clients ; ce programme a pour but d'effectuer un profond changement d'état d'esprit afin de traquer la non qualité dans tous les gestes du quotidien de chacun.
- **19 mars : Fibre optique.** Marcel Roulet inaugure la première liaison interurbaine en fibres optiques (monomode) entre Le Mans et La Flèche.
- **20 mars : TV câblé.** Inauguration, à Rennes, du premier réseau commercial de TV par câble, en fibres optiques.
- **31 mars : LECAM.** Commercialisation du LECAM, lecteur de cartes mémoire, raccordable à un Minitel ou un PC.
- **Avril : Fréquences Télécom.** Parution de ce nouveau magazine interne destiné au personnel des Télécommunications.
- **Mise en vente du premier poste téléphonique PE 1.** Il est destiné à remplacer le S63 et adopte rapidement le nom Alto.
- **Apparition d'une nouvelle télécarte à 50 unités** nommée « Pyjama » à cause des motifs l'illustrant : des rayures bleues sur fond blanc
- **6 juillet-8 août : Câbles Marseille-Ajaccio**
 - pose du dernier câble coaxial de type TAT : 4 700 voies
 - pose du premier câble sous-marin à fibres optiques 7 680 voies
- **septembre : Numérisation du réseau téléphonique.** Plus de 12 millions de lignes d'abonnés sont raccordées sur des commutateurs numériques.
- **14 octobre : Les cartes bancaires sont utilisables dans les publiphones à carte.**
- **1^{er} novembre : TVA.** Introduction de la TVA sur les factures téléphoniques sans répercussion sur les tarifs ; néanmoins elle est récupérable par les entreprises, ce qui correspond à une diminution des tarifs de 15,7 %.
- **18 novembre : Alphapage.** Lancement de ce nouveau service de messagerie portable en région parisienne.
- **17 décembre : France Télécom.** La DGT choisit ce nouveau nom dont l'utilisation entre en vigueur le 1^{er} janvier 1988.
- **21 décembre : RNIS.** Lancement du premier réseau mondial de transmission de données sous le nom RNIS (Réseau Numérique à Intégration de Services) en Bretagne.
- **31 décembre :**
 - commercialisation du Minitel 10 bi-standard et du Minitel 12 ;

- **ouverture commerciale du service Atlas 400 ;**
- **ouverture commerciale du service Transcom.**

1988

- **1^{er} janvier : Le nouveau logo et la marque France Télécom sont créés.** Une immense fierté pour tous les télécommunicants : une nouvelle campagne invite à « entrer dans la 4^e dimension ».



- **1^{er} février : Transfert d'appel.** Initialement dénommé renvoi temporaire, ce service est accessible pour l'ensemble des abonnés français sous réserve qu'ils possèdent un poste à clavier numérique.
- **10 mars : Carte Pastel.** La carte télécom appelée précédemment « carte T » prend le nom de Carte Pastel (PASseport pour le TELéphone) ; 600 000 clients l'ont déjà adoptée. Trois options sont proposées : carte internationale, carte nationale, carte sélection.
- **12 mars : Satellite.** Lancement réussi du satellite Télécom 1C ; il peut ainsi remplacer Télécom 1B inutilisable depuis le 15 janvier 1988.
- **6 avril : Création de l'ETS.** Pose de la première pierre de l'Européen Télécommunication Standard Institute (ETS) à Sophia-Antipolis. Cet établissement est chargé de définir des normes européennes de télécommunications.
- **2 mai : Transcom.** Ouverture de Transcom international, prolongement à l'étranger : service commuté numérique à 64 kbits/s.
- **juin : Service des Mobiles.** Création du service des télécommunications avec les mobiles (STM) rattaché directement au directeur général.
- **29 novembre : Numéris.** Le réseau de transmission de données numériques, RNIS, prend le nom de Numéris. Progressivement étendu à toute la France, il est inauguré par le Ministre Paul Quilès ce même jour.
- **15 décembre : TAT 8.** Mise en service du câble transatlantique, à fibres optiques, TAT 8. D'une longueur de 6751 km, sa capacité est de 7680 circuits à 64 kbits/s.

1989

- **3 janvier : Partage du capital de l'ODA.** Le capital de l'Office d'Annonces (publicités dans les annuaires) est réparti à parité entre l'agence Havas et COGECOM, filiale de France Télécom.
- **9 janvier : Capital de TDF.** France Télécom acquiert 49 % du capital de TDF. Le gouvernement décide ainsi de créer un pôle numérique en matière de satellites de télécommunications.
- **15 janvier : Minicom.** Lancement expérimental de la messagerie Minicom ; il s'agit d'un nouveau système de correspondances par Minitel.
- **février : Commutation électronique.** Installation du premier autocommutateur de type AXE 10 : sa capacité de 20 000 équipements d'abonné est extensible à 32 000.
- **30 mars : Ouverture des services mobiles à la concurrence.** France Télécom est désormais concurrencé par la Société Française de Radiotéléphone (SFR).
- **4 avril : Minitel 12.** Destiné aux professionnels, il est doté de trois nouvelles fonctions : répondeur-enregistreur, verrouillage, répertoire-mémoire de 51 noms.

- **7 juin : Minitel 5.** Sortie du Minitel 5, le Minitel portable doté d'un écran plat.
- **septembre : Minitel 2.** Destiné à remplacer le Minitel 1, le Minitel 2 est disponible en trois couleurs (bleu, gris foncé et bleu clair) ; il est particulièrement adapté à la domotique.
- **7 décembre : Ouverture à la concurrence.**
- **décembre : Minitel Dialogue.** Lancement d'un Minitel destiné aux malentendants ; baptisé Dialogue, il remplace le téléphone en permettant de dialoguer par écrit.

1990

- **Lancement du Minitélex, service permettant de transmettre ou de recevoir des télex à partir d'un Minitel ou d'un ordinateur**
- **janvier : Soprano.** Mise en vente du nouveau poste téléphonique Soprano.
- **9 février : 3614.** France Télécom ouvre le 3614, nouveau service permettant d'être en relation avec les agences commerciales, par Minitel, 24 h sur 24.
- **février : ATLAS Télex.** Ouverture du service ATLAS Télex permettant aux abonnés français de joindre les Télex du monde entier soit 1,8 millions de destinataires.
- **4 avril : Fibre optique.** France Télécom opte pour la fibre optique pour remplacer le réseau de câbles coaxiaux.
- **20 juin : Création de VTCOM.** France Télécom regroupe ses activités audio-visuelles dans une nouvelle filiale, VTCOM SA, dans le but de développer le câble, les services audio-visuels à valeur ajoutée et les activités liées à la vidéo professionnelle. VTCOM, filiale de France câbles et radio devient alors une filiale de COGECOM.
- **septembre : Point Téléfax.** Lancement du télécopieur en libre-service dans les lieux publics sous le nom de Téléfax.
- **15 octobre : Loi sur la réglementation des Télécommunications (LRT).** L'Assemblée nationale adopte le projet de loi présenté en Conseil des Ministres le 19 février 1990 ; il est ensuite adopté par le Sénat le 14 novembre 1990. La loi définit trois régimes applicables aux réseaux, aux services et aux terminaux de Télécommunications : le régime du monopôle, le régime de la concurrence et le régime de la concurrence encadrée. TDF devient une filiale de France Télécom qui en détenait 51%, les 49% restant étant contrôlés par l'État au titre du budget général.
- **29 décembre : Promulgation de la loi sur la réglementation des Télécommunications.** Cette loi définit et organise la concurrence dans le secteur des télécommunications. Conformément aux directives européennes, elle dissocie les fonctions de réglementation de l'exploitation, les premières étant du ressort du ministre et les secondes dépendant d'opérateurs. Le ministre chargé des Télécommunications reprend la responsabilité de la réglementation par le biais d'une Direction de la réglementation générale chargée de la gestion des fréquences.
- **Décembre : Le réseau Numéris recouvre toute la France.**

Les années 1980 :

un grand pas en avant

L'âge d'or 1981-1990

Au lendemain du 25 octobre 1985, après la réussite complète d'une première mondiale : le passage des 22 millions d'abonnés au téléphone à une numérotation unique à huit chiffres, nombreux sont ceux qui se plaisent à souligner que la France quitte l'ère du téléphone pour entrer dans celle des Télécommunications.

Certes ce fut une date remarquable et remarquée mais, dans la réalité, la transition s'est effectuée sur plusieurs années.

Faut-il rappeler que le réseau Transpac existe déjà à cette époque et qu'il a joué un rôle important lors de cette soirée. Pendant les nombreux essais préalables et, lors de la répétition générale, il avait présenté quelques faiblesses lors d'un subit afflux de trafic. Grâce aux mesures prises, le trafic présenté dans la soirée du 25 octobre s'est écoulé dans de bonnes conditions.

Par ailleurs, le rattrapage est terminé et les crédits d'investissement sont toujours disponibles grâce aux sociétés de financement. De son côté, le CNET présente de nombreux projets de modernisation et d'évolution des techniques.

C'est alors que les Télécommunications vont connaître un gigantesque bond en avant en proposant de nombreux produits et services nouveaux grâce à la mise en place de plusieurs réseaux ultra-performants, tout en préparant une mutation profonde.

D'une administration à une entreprise publique

En moins d'une décennie, les Télécommunications françaises sont passées d'une administration d'État à un établissement autonome de droit public. Cette exceptionnelle mutation a été réalisée, sous un même président de la République et trois gouvernements successifs. Elle est concrétisée par deux lois votées en 1990 par le Parlement. La première organise la régulation des services et réseaux de télécommunication et la fin du monopole de l'opérateur historique.

La seconde transforme France Télécom en un établissement autonome de droit public.

Ces changements s'inscrivent dans un mouvement mondial dit de « dérégulation », né aux États-Unis à la fin des années 1970 et provoqué par l'affrontement entre le monde de l'informatique et celui des télécommunications.

Simultanément, la concurrence est ouverte sur l'ensemble des marchés des services de télécommunication, des terminaux aux infrastructures nationales et internationales.

En France, il est possible de distinguer trois phases d'évolution entre 1984 et 1990. Le premier pas est la séparation, au sein du ministère des PTT, des fonctions régaliennes dans une direction de la stratégie, des activités opérationnelles rassemblées dans les deux directions générales de la Poste, d'une part, et des Télécommunications, d'autre part. La

seconde étape se traduit par la création d'une mission à la réglementation et d'une volonté de sortir les Télécommunications du ministère des PTT en en faisant une entreprise.

C'est durant cette période qu'est accordée une licence pour fournir des services avec les mobiles, à la Générale des Eaux qui créa SFR (Société Française de Radiocommunication). Enfin, la troisième phase, après de nombreux débats et le rapport dit « Prévot », du nom du responsable chargé par le Premier ministre de conduire ces travaux, conduit aux lois de 1990 qui constituent encore les fondements du fonctionnement actuel du secteur quelles qu'aient été les modifications ultérieures.

1. Premiers pas internes au ministère des PTT

Suite aux annonces des décisions américaines de démanteler ATT et de généraliser la concurrence pour les services nationaux et internationaux, le ministre des PTT décide d'envoyer une mission d'information aux États-Unis. Elle rencontre à New York des responsables d'ATT et à Washington des responsables gouvernementaux et judiciaires. Ces réunions font prendre la mesure des objectifs profonds et des moyens mis en oeuvre pour les atteindre. Le but premier est de développer les transmissions de données et la téléinformatique devenues essentielles à l'essor des industries des équipements et services informatiques que les États-Unis dominent largement.

À cette époque, l'essentiel des flux de données se trouvent dans les liaisons entre grandes villes et zones d'activités avec des prolongements à l'étranger, principalement pour les multinationales. Les tarifs interurbains et internationaux sont élevés et servent à financer les réseaux d'accès et les tarifs locaux.

Suite à cette mission, un séminaire est organisé par le ministre. Certains des conseillers sont réticents à faire évoluer l'organisation du secteur, d'autres, venant des télécommunications et de l'informatique poussent pour anticiper le mouvement en le contrôlant. Les risques que les télécommunications soient privatisées ou que de nouveaux opérateurs soient créés, il est décidé de ne pas toucher à l'unité des PTT, ni au statut des personnels.

Simultanément les deux branches opérationnelles continuent à conforter leur autonomie opérationnelle.

En Europe, la commission lance des consultations qui aboutissent au Livre vert. La Grande-Bretagne toujours dans le sillage des États-Unis, recherche un nouveau champ d'action à son opérateur du Commonwealth (Cable and Wireless), en lui assurant une base arrière domestique Mercury. En France, des études économiques imaginent l'avènement d'un Mercure de France. Ainsi, il se confirme la nécessité de donner à la DGT les moyens de passer du téléphone aux transmissions de données autrement qu'en filialisant systématiquement.

Bien que modeste, la réforme de création de la direction à la stratégie et de renforcement de l'autonomie des branches donne lieu à des négociations difficiles avec les syndicats et à un comité technique paritaire ministériel long et agité. Du fait d'un changement de majorité parlementaire et de l'arrivée d'un gouvernement de cohabitation, la durée de vie de la direction de la stratégie est très courte.

2. Réglementation, concurrence dans les mobiles, mouvements sociaux

Une des premières décisions du nouveau ministre consiste à créer la Mission à la Réglementation qui lui est directement rattachée et qui suit les relations avec la Commission européenne. L'année 1987 voit plusieurs ouvertures à la concurrence de services de télécommunication.

En premier lieu, les services de communication avec les mobiles et plus largement les services de radiocommunication dont la création de l'opérateur privé SFR est la concrétisation la plus visible. Ensuite les services à valeur ajoutée (SVA) dont la transmission de données est la plus stratégique et porteuse d'avenir. L'audiovisuel également entre dans l'ère de la concurrence et des éditeurs privés avec les deux chaînes privées : La Cinq et TV6. La Haute Autorité de l'Audiovisuel est remplacée par le Conseil supérieur de l'Audiovisuel (CSA) créé le 17 janvier 1989. L'utilisation de plus en plus fréquente de données privées stockées sur ordinateur et consultées en ligne donne une importance croissante à la Commission Nationale de l'Information et des Libertés (CNIL) créée le 6 janvier 1978.

Par ailleurs, des études sur la privation des télécommunications sont conduites dans le but de donner à la DGT, les moyens de lutter à arme égale avec les nouveaux opérateurs privés. Elles conduisent au livre blanc : *Télécoms, la conquête de nouveaux espaces* qui préconise la privatisation de France Télécom. Mais les mouvements de grève importants, de septembre 1987, bloquent les évolutions souhaitées.

3. Débats internes et publics, lois de Réglementation et de changement de statut de France Télécom

Avec le changement de gouvernement en 1988, l'évolution des télécommunications entre dans une nouvelle phase. Sous l'impulsion du Premier ministre, il est décidé d'organiser un débat public sur l'avenir du service public de la Poste et des Télécommunications. Hubert Prévot en est chargé le 6 décembre 1988. À la suite d'une première série d'auditions privées des principaux acteurs du secteur, un rapport intermédiaire précise les principales questions qui doivent être débattues publiquement. Trois thèmes principaux sont mis en avant. En premier lieu, quels doivent être le rôle et la mission du service public vis-à-vis des usagers, de la modernisation économique et de la compétitivité ? Ensuite, après analyse des évolutions de la société de communication dans le monde et de la réalisation du marché unique européen, comment tirer le meilleur profit des perspectives positives des points de vue économiques et sociaux : concurrence, monopole, réglementation ? Enfin, comment, par des formations, recrutements adaptés aux nouvelles qualifications et une revalorisation des carrières et classifications, permettre à la Poste et aux Télécommunications dotées d'une meilleure autonomie de gestion de contribuer à un service public entreprenant ?

Ces orientations sont rendues publiques en avril 1989. Le débat public est alors lancé. C'est un processus inédit par son ampleur, par son ouverture tant au niveau national que local, tant au sein du ministère des PTT que sur l'ensemble des domaines d'activités qui concourent à une société de l'information.

Pour établir le document intermédiaire, l'équipe rassemblée autour d'Hubert Prévot auditionne les responsables des directions générales et horizontales, les représentants du personnel, les principaux acteurs industriels du secteur. Plusieurs missions à l'étranger, en particulier en Allemagne et au Pays-Bas, ont permis d'appréhender comment ces pays, eux aussi régis par des monopoles d'État, ont fait évoluer leurs structures ou s'apprêtent à le faire. Parallèlement, à la direction générale des télécommunications, des missions sont organisées avec les organisations professionnelles pour leur faire avoir une vision directe de ce qui se passe aux États-Unis, en Espagne et autres pays européens. Elles ont ainsi permis d'avoir des discussions avec les principales organisations syndicales de ces pays. À l'intérieur des branches, directions nationales, directions régionales, directions opérationnelles des débats internes sont organisés avec les personnels.

Le débat public se partage en deux volets principaux : des auditions individuelles et des colloques.

Les auditions individuelles se tiennent à Paris dans un lieu ouvert au public. Ont été auditionnés des responsables et représentants des groupes parlementaires, des associations d'élus, du monde industriel et économique du secteur de la Poste, des Télécommunications, de la Télématic, des organisations de consommateurs et d'utilisateurs, des personnalités universitaires et des chercheurs et évidemment des responsables internes du ministère. Un accent particulier a été mis à l'écoute des personnels avec les auditions des syndicats de personnel, des associations professionnelles et amicales.

Six colloques nationaux sont décentralisés à Rouen « La Poste et les entreprises de publicité directe », Nantes « Poste et Télécommunications, qu'attendent les Français ? », Lyon « Poste et Télécommunications, les attentes des entreprises », Strasbourg « Poste et Télécommunications, les enjeux de l'Europe », Toulouse « Poste, Télécommunications et société de communication », Lille « Poste et Télécommunications, leviers de la décentralisation ».

Le débat est clôturé par un colloque Porte Maillot à Paris avec un discours introductif de Michel Rocard, Premier ministre. Le rapport de synthèse du groupe Prévot est remis le 31 juillet 1989.

Les principales recommandations sont assorties des garanties souhaitables pour les personnels :

- d'une part, que « les opérateurs publics, la Poste et France Télécom, tout en restant pleinement sous l'autorité de l'État, aient une large autonomie et une personnalité juridique propre ;
- d'autre part, de « *séparer les fonctions de réglementation des fonctions opérationnelles ; donc, confier à des entités distinctes ces attributions* ». « *Le ministre chargé de la Poste et des Télécommunications doit exercer dans toute sa plénitude l'autorité de l'État dans son domaine ; il doit également pouvoir concilier le soutien des pouvoirs publics au développement des services de communication avec la sauvegarde des intérêts des services publics qui ont de lourdes obligations* » ;
- par ailleurs, l'unité des PTT doit être affirmée et les filiales réintégrées.

En ce qui concerne le personnel, il est primordial :

- de conserver une correspondance profonde entre les dispositions des statuts actuels de la Fonction publique et le nouveau statut ;
- de fixer par une loi, le cadre des dispositions auxquelles sont soumis les agents des nouvelles personnes morales de droit public ;
- d'assurer à tous les agents des PTT susceptibles d'être affectés aux nouvelles entités, le droit de conserver leur statut actuel dans de bonnes conditions ;
- de laisser aux agents des PTT des délais suffisants pour pouvoir apprécier les conséquences des dispositions nouvelles.

Le mois d'août 1989 est l'objet de nombreuses discussions au sein du gouvernement qui décide de lancer le changement de l'organisation des services de télécommunication en France au moyen de deux projets de loi : l'un définissant les principes et l'organisation de la régulation du secteur, l'autre transformant la direction générale des Télécommunications en un établissement autonome de droit public en garantissant aux personnels le statut de fonctionnaire.

Contrairement à certaines remarques faites lors du débat, le projet n'a pas été élaboré au préalable. Aussi, il nécessita un intense travail coordonné par Gérard Moine, le directeur de Cabinet du ministre Paul Quilès.

La loi relative à l'organisation du service public de la poste et des télécommunications est adoptée par le Parlement à la session de printemps 1990 (loi n°90-568 du 2 juillet 1990).

La première loi sur la réglementation des télécommunications est votée à la session d'automne 1990 (loi n°90-1170 du 29 décembre 1990).

La loi sur l'organisation du service public crée, à compter du 1^{er} janvier 1991 deux personnes morales de droit public placées sous la tutelle du ministre chargé des Postes et Télécommunications. Elle définit les missions :

- pour France Télécom, assurer tous les services publics de télécommunication, établir, développer et exploiter les réseaux publics nécessaires et fournir dans le respect des règles de concurrence tous autres services et installations. Chaque exploitant est doté d'un conseil d'administration et d'une autonomie financière, et soumis à la fiscalité du code général des impôts. Les relations des exploitants avec les usagers, les fournisseurs et les tiers sont régies par le droit commun. Les personnels de la Poste et de France Télécom sont régis par des statuts particuliers, pris en application de la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires et de la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique de l'État.

La loi sur la réglementation modifie, en fait, le code des PTT. Le point clé est la redéfinition des attributions du ministre chargé des Télécommunications.

Il veille :

- à ce que soit assurées, de façon indépendante, les fonctions de réglementation des activités relevant du secteur des télécommunications et les fonctions d'exploitation de réseau ou de fourniture de services de Télécommunications ;
- à ce que la fourniture des services qui ne sont pas confiés exclusivement à l'exploitant public s'effectue dans des conditions d'une concurrence loyale, notamment entre l'exploitant public et les autres fournisseurs de services ;
- à ce que soit respecté, par l'exploitant public et les fournisseurs de services de télécommunication, le principe d'égalité de traitement des usagers, quel que soit le contenu du message transmis ;
- à ce que l'accès au réseau public soit assuré dans des conditions objectives, transparentes et non discriminatoires.

Ces deux lois constituent le fondement qui régit, en 2013, les Télécommunications devenues « communications électroniques ».

4. Quelques évolutions majeures depuis 1990

Ces deux lois ont subi deux importantes modifications, lors du changement de gouvernement en 1996. Deux des principales dispositions législatives de 1996 sont la création d'une autorité indépendante de régulation : l'ART (effet au 1^{er} janvier 1997) et la privatisation de France Télécom par transformation d'une entreprise publique de forme EPIC (Établissement public industriel et commercial) en une société privée (Société Anonyme) dont le capital sera progressivement ouvert.

L'ART est devenue ARCEP, en 2005, d'une part, par adjonction des activités de régulation du secteur postal et, d'autre part, par remplacement du mot télécommunication par communication électronique, vocabulaire englobant, au sens de la Commission européenne, tout type de communications électroniques qu'ils soient de conversation, de diffusion, de consultation et de télématique.

La part de capital public dans France Télécom sera réduite et passera en dessous de 50 %.

Ce survol, de 1984 (démantèlement d'ATT aux États-Unis) aux deux lois de 1990, du mouvement dit de dérégulation, retrace, en France, comment, après un siècle de monopole, s'est traduite une volonté mondiale et européenne, de généralisation de la concurrence assortie de privatisation.

Développement technique

Cette période est propice à la mise au point de nouveaux systèmes destinés à améliorer la qualité des services offerts.

En terme de commutateurs téléphoniques, par exemple, le progrès consiste à faire appel à l'électronique plus fiable et plus rapide. C'est ainsi que dans la catégorie électronique spatiale, le choix des décideurs se porte sur deux systèmes :

- le Métaconta développé en France par la firme américaine ITT ;
- l'AXE proposé par le suédois Ericsson.

Dans la catégorie électronique temporelle :

- le E10 expérimenté par le CNET.

La France développe les faisceaux hertziens, posent des câbles coaxiaux souterrains et des câbles sous-marins pour écouler l'ensemble du trafic qui ne cesse de croître sur les liaisons interurbaines et internationales.

Des antennes satellites sont implantées dans les territoires d'outre-mer, une seconde station terrienne est installée à Bercenay-en-Oth (Aube).

De nombreux nouveaux produits et services sont proposés tels que :

- répondeurs téléphoniques ;
- télécopieurs ;
- téléconférence et visioconférence ;
- TIC TAC (futur Minitel) ;
- Transfix ;
- Colisée.